



SUD éducation 94
Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010 Créteil Cédex
Tél. : 01 43 77 33 59 /
contact@sudeducation94.org
www.sudeducation94.org
T@SUDeducation94 ■
F@Sudeducation94



FORT.E.S DU SUCCÈS DU 25 NOVEMBRE, LA MOBILISATION DES AESH S'AMPLIFIE

TOU.TE.S EN GRÈVE ! TOU.TE.S MOBILISÉ.ES VENDREDI 3 DÉCEMBRE !

RASSEMBLEMENT À 10H DEVANT LE RECTORAT DE CRÉTEIL, 4 RUE GEORGES ENESCO

C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS !

Parce que seuls un vrai statut, un vrai salaire et une vraie formation pour les AESH, permettront des avancées réelles des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap.

Parce que seule une prise en charge au plus près des besoins de l'enfant en situation de handicap aura des effets bénéfiques sur l'ensemble de la communauté éducative !

Les AESH exigent que l'administration respecte ses engagements oraux !

Et revendiquent :

- ▶ Un statut de fonctionnaire
- ▶ Un vrai salaire
- ▶ L'abandon des PIAL
- ▶ Le retrait des avenants
- ▶ Les garanties écrites sur les 21 heures, les 2 établissements maximum et la prise en compte du 2ème emploi.

TANT QUE NOS REVENDICATIONS NE SERONT PAS SATISFAITES, LA LUTTE CONTINUE !

NE SIGNONS PAS LES AVENANTS * !

* **Rappel des consignes syndicales:** les AESH n'ont pas à signer et à renvoyer les avenants à la DSDEN pour le moment (le décret N°86-83 de 1986 établit que la durée légale pour décider d'accepter ou non un avenant est **d'un mois à compter de sa réception lors d'un envoi en recommandé avec AR ou remise en mains propres**). De plus, au mépris de la réglementation, l'avenant adressé par mail aux collègues n'est pas daté et ne précise pas de date d'effet.